

Meublé de tourisme n° 789DTO-MT · PK 4,5 côté mer, Maharepa, 98728 Paopao, Mo'orea, Polynésie française

Propriétaire : Mme Natea Tetuanui · Accueil sur place : Rameha — le numéro de Rameha vous est communiqué 7 jours avant l'arrivée

Réservations : tahitibh@gmail.com · +689 87 77 20 68

Règlement établi en application de l'article LP 15 de la loi du pays n° 2018-10 du 29 mars 2018 modifiée, qui impose à l'exploitant d'un meublé de tourisme d'indiquer la capacité maximale d'accueil et les règles propres à assurer la sécurité, l'hygiène et la bienséance.

Bienvenue. Cette maison est une maison de famille, et la famille la tient encore. Les règles qui suivent existent pour que cela dure, et pour que votre séjour se passe sans souci.

Ce que nous vous garantissons. Rameha est joignable pendant tout votre séjour. Nous intervenons sous vingt-quatre heures en cas de panne. Le linge de maison et les serviettes sont fournis. Le prix convenu est ferme et ne change pas après la réservation. Nous vous rendons le dépôt de garantie sous sept jours.

01 Capacité d'accueil et occupants

- **La maison accueille 12 personnes au maximum**, nourrissons et enfants compris. Elle compte trois chambres et une mezzanine ouverte sur le salon, sans porte.
- **La personne qui réserve reste sur place pendant toute la location** et répond du groupe qu'elle accueille. Vous ne pouvez pas réserver la maison pour quelqu'un d'autre.
- Vous nous communiquez avant l'arrivée le nom et l'âge de chaque occupant, ainsi qu'une pièce d'identité.
- Les visiteurs sont les bienvenus en journée, après accord de Rameha. Ils ne dorment pas sur place.
- Ni la maison ni la réservation ne peuvent être cédées ou sous-louées.
- Séjour minimum : deux nuits.

02 Fêtes et événements

- **Les fêtes et les événements sont interdits**, quelle que soit leur taille : anniversaires, mariages, enterrements de vie de garçon ou de jeune fille, séminaires.
- Tout rassemblement annoncé publiquement ou sur les réseaux sociaux est interdit sans exception.
- Pas de sonorisation extérieure, de DJ ni de chapiteau.
- Un repas partagé entre les personnes qui logent dans la maison n'est évidemment pas une fête.

03 Tranquillité du voisinage

- Calme entre **21 h et 7 h**, à l'intérieur comme au jardin : les maisons voisines sont à quelques mètres.
- La propriété voisine est délimitée par des plantes : merci de ne pas la traverser ni d'utiliser son hamac.
- Pas de drone au-dessus des propriétés voisines.

04 Arrivée et départ

- **Arrivée à partir de midi. Départ avant 10 h.**
- Rameha vous accueille, vous remet les clés et fait le tour de la maison avec vous. **Vous signez un état des lieux à l'arrivée et au départ**, accompagné de photos. C'est cet état des lieux qui nous permet de vous rendre le dépôt de garantie sans délai.
- Fixez le rendez-vous de départ dès votre arrivée.
- Une arrivée anticipée ou un départ tardif sont possibles selon les réservations, sur accord préalable.

05 Tabac, flammes, animaux, images

- **La maison est non-fumeurs**, cigarette électronique comprise. Vous pouvez fumer au jardin, avec un cendrier — la maison est entièrement en bois.
- Pas de bougie, d'encens, de spirale anti-moustiques ni de flamme nue à l'intérieur.
- **Les animaux ne sont pas admis.**
- La photographie et le tournage à usage commercial sont interdits sans accord écrit. Vos photos de vacances ne sont évidemment pas concernées.

06 Vivre dans la maison

- Merci de vous **déchausser** en entrant : c'est l'usage local, et les parquets sont anciens.
- Ne faites pas rouler les valises sur les parquets et ne déplacez pas les meubles : les parquets se rayent en une seconde.
- Ne percez ni ne collez rien sur les murs, et ne plantez rien dans le jardin.
- Laissez les extincteurs à leur place.
- Rangez la nourriture dans le garde-manger ou au réfrigérateur, à cause des insectes et des rongeurs.
- Le soir, rentrez vos affaires, fermez les baies du salon, puis le portail et le portillon à double tour.
- Par vent et pluie, fermez à l'étage la fenêtre côté mer : l'eau s'infiltre et coule dans la chambre du bas.
- Les livres empruntés retournent dans la bibliothèque. Les dons de livres sont les bienvenus.

07 Sécurité

- **La mer, d'abord.** Le lagon est magnifique et il n'est pas sans danger. Le fond est sableux devant la maison, puis vient le corail. Portez les chaussons de bain fournis : **les poissons-pierres sont invisibles et leur piqure est une urgence médicale.** En cas de piqure, plongez la plaie dans une eau aussi chaude que possible sans vous brûler, et appelez les secours immédiatement.
- **Les enfants ne s'approchent jamais de l'eau sans un adulte.** Dans la maison aussi, la surveillance des enfants revient aux parents : l'escalier de la mezzanine est raide, et la maison est sur pilotis.
- Attention aux trous de crabes dans la pelouse côté mer, et aux sols glissants de la douche et du garage.
- Utilisez le barbecue à l'écart du mur de la cuisine, bouton de sécurité vert enfoncé. Refermez le gaz après usage.
- À l'arrivée, nous vous montrons les extincteurs, le détecteur de fumée, la trousse de secours et les vannes générales d'eau, de gaz et d'électricité.
- **Urgences** : pompiers 18 · SAMU 15 · gendarmerie 17 · depuis un téléphone mobile 112. Les coordonnées du dispensaire de Mo'orea et du médecin de garde figurent dans le livret d'accueil.
- **L'usage de la pirogue, des kayaks et du paddle est réservé aux personnes ayant signé l'annexe nautique**, jointe au présent règlement. Rameha vous en fait la démonstration avant la première sortie.

Saison cyclonique, de novembre à avril

- En cas d'alerte, prévenez immédiatement Rameha, ne prenez pas la mer, rentrez transats, kayaks et pirogue, et fermez toutes les ouvertures.
- Les consignes de Rameha et des autorités passent avant tout le reste.

08 Hygiène et déchets

- Le tri est obligatoire sur l'île. **Bac vert** : papier propre, carton, bouteilles en plastique rincées. **Bac gris** : tout le reste. **Compost sous le manguier** : feuilles d'arbres uniquement.
- Sortez les bacs en bord de route la veille de la collecte, et rentrez-les ensuite dans l'arrière-cour.
- Le verre se dépose au conteneur de To'a Mo'orea, le seul de l'île, à un kilomètre au sud du quai. Les piles se déposent au magasin U, à deux cents mètres.
- **Ne jetez aucun déchet alimentaire à la mer** : les restes de viande et de poisson attirent murènes et requins là où les enfants se baignent.
- N'entassez pas le linge humide : il moisit en une nuit.

09 Avant de partir

Nous pouvons assurer le ménage de fin de séjour, sur demande et selon les disponibilités de Rameha, à 1 800 F de l'heure. Il n'est pas inclus dans le prix. Nous vous demandons simplement de :

- faire la vaisselle et laisser cuisine et barbecue propres ;
- déposer draps et serviettes dans les panières près de la machine à laver ;
- sortir les bacs triés ;
- rendre les clés, les bips du portail et la clé du coffre ;
- nous signaler ce qui a été cassé, perdu ou abîmé : ce qui est signalé se règle à l'amiable, ce que nous découvrons après votre départ est retenu sur le dépôt de garantie.

10 Si quelque chose ne va pas

- Signalez toute **panne** à Rameha — climatisation, réfrigérateur, chauffe-eau, internet —, il intervient sous vingt-quatre heures. Une coupure d'eau, d'électricité ou d'internet sur le réseau public ne nous est pas imputable et ne donne pas lieu à remboursement.
- **Rameha peut entrer dans la maison** pour une réparation ou pour un motif de sécurité, après vous avoir prévenus, et immédiatement en cas d'urgence.
- Rangez vos **objets de valeur** dans le coffre. Nous ne répondons pas des objets laissés ailleurs. Pensez à fermer la maison et le portail la nuit.
- Merci de convenir à l'avance d'un **départ après 10 h**. Sinon, nous facturons la journée supplémentaire, car la maison est préparée pour les arrivants du jour.
- Si la maison devenait inhabitable pour une cause indépendante de notre volonté, les nuits non passées vous seraient remboursées.

11 Dommages et dépôt de garantie

- Dépôt de garantie : **150 000 F CFP**, que nous vous restituons **sous sept jours** après l'état des lieux de sortie.
- Toute retenue est justifiée par l'état des lieux, des photographies datées et un devis ou une facture. À défaut de justificatif, nous vous restituons la somme.
- **Votre responsabilité n'est pas limitée au montant du dépôt**. Un dommage supérieur reste à votre charge.
- Vous répondez solidairement, avec les personnes que vous accueillez, des dommages causés pendant le séjour.
- Si vous avez réservé par une plateforme, la réclamation suit la procédure de celle-ci.

Remplacement du matériel perdu ou détruit

ÉLÉMENT	MONTANT	ÉLÉMENT	MONTANT
Pirogue à balancier	150 000 F	Double rame	17 000 F
Kayak	30 000 F	Bout et ancre	10 000 F
Rame en bois	10 000 F	Bip de portail	6 000 F
Gilet de flottaison	8 000 F	Clé du coffre	6 000 F

Tout autre remplacement est facturé sur présentation du devis ou de la facture. Déchets non triés : 3 000 F par bac.

12 Taxe de séjour, assurance, annulation

- La commune de Mo'orea-Maiao perçoit une **taxe de séjour**, que nous encaissons pour son compte : **60 F CFP par personne et par nuit** à ce jour. Elle s'ajoute au prix de la location, et son tarif est affiché dans la maison.
- **Assurance** : vérifiez que votre assurance habitation ou votre assurance voyage comporte une garantie responsabilité civile valable en Polynésie française. Vous répondez des dommages que vous causez.

- **Réservation en direct** : les sommes versées constituent un **acompte** et engagent fermement les deux parties. Par dérogation, nous vous les restituons en cas d'annulation plus de soixante jours avant l'arrivée. Le barème complet et la date de versement du solde figurent au contrat de location.
- Si vous avez réservé par une plateforme, les conditions d'annulation de l'annonce s'appliquent.

13 En cas de manquement grave

Une fête, un dépassement du nombre de personnes annoncé, une fausse déclaration sur l'identité des occupants ou un comportement mettant en danger les personnes ou la maison nous autorisent à mettre fin au séjour immédiatement, sans remboursement. Nous n'avons jamais eu à le faire, et nous préférons vous le dire une fois ici plutôt que d'avoir à le rappeler pendant votre séjour.

14 Acceptation

La réservation vaut acceptation du présent règlement, qui vous est remis **avant la réservation**. Le présent règlement est régi par le droit applicable en Polynésie française ; les tribunaux de Pape'ete sont compétents.

Lu et approuvé

Le locataire — nom et prénom : Date :

Nombre d'occupants : · Signature :

Pour Tahiti Beach House :

Une pirogue à balancier n'est pas un pédalo. Elle est instable, elle chavire, et le vent de terre pousse vers le large. Un débutant que le vent emporte ne revient pas à la rame. Cette annexe existe pour que personne n'apprenne cela en mer.

- Je déclare savoir nager, et que chaque personne que j'embarque sait nager.
- **Aucun mineur n'utilise une embarcation sans un adulte à bord.**
- Je porte, et fais porter, **un gilet de flottaison** pendant toute la sortie.
- Je ne sors **ni la nuit, ni après avoir bu, ni par vent fort, ni en alerte météo.**
- Je reste **dans le lagon** et ne franchis jamais la passe.
- Je prévois Rameha avant de partir et à mon retour.
- J'ai reçu une démonstration avant la première sortie.
- Au retour, je remonte l'embarcation sur la plage, je la cadenasse le soir et je retire le bouchon de la pirogue.
- Je respecte le nombre de places de chaque embarcation et je reste dans le périmètre indiqué à l'arrivée.

Démonstration effectuée le _____ par _____ (Tahiti Beach House)

Nom et signature de chaque adulte utilisateur :

.....

.....